

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 10-40

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 JUIN 2010**

Date de convocation :  
27/05/2010

Date d'affichage :  
14/06/2010

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 23  
- votants : 23

Le HUIT JUIN DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Michel TATIN, Mme Odile KOPP, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Claude RIBIERE (remplacé par Mme Odile KOPP), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

**Secrétaire de séance** : M. Laurent MULOT

**OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA SOCIETE QUALICONSULT POUR LE PAVE DES COMMUNES MEMBRES**

M. le Président rappelle à l'Assemblée que la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées repose sur 2 principes fondateurs :

- la prise en compte de l'ensemble des situations de handicaps : limitation d'activité du fait d'altération substantielle, durable ou définitive, de fonctions physique, sensorielle, mentale, cognitive ou psychique, de polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. Les situations de handicap comprennent également les personnes se déplaçant avec une poussette, une grosse valise ou un caddie, la personne portant un plâtre ou encore la personne ne maîtrisant pas la langue du pays, etc.
- La volonté de traiter l'intégralité de la chaîne de déplacement qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

L'article 2 du décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics précise que :

« I. - le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics prévu au I de l'article 45 de la loi du 11 février 2005 susvisée est établi par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale ayant compétence à cet effet, dans les trois ans suivant la date de publication du présent décret. Il précise les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus. Il tient compte des dispositions du plan de déplacements urbains et du plan local de déplacements, s'ils existent.

II. - Le Plan fait l'objet d'une concertation avec l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains. Les associations représentatives de personnes handicapées ou à mobilité réduite ainsi que les associations représentatives des commerçants implantés sur le territoire communal sont, à leur demande, associées à son élaboration. La commune ou l'établissement public de coopération intercommunale peuvent décider d'associer l'architecte des Bâtiments de France à l'élaboration du plan [...]

*V. - Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est approuvé par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Son application fait l'objet d'une évaluation dont la périodicité est fixée par le plan, qui prévoit également la périodicité et les modalités de sa révision. [...] »*

Sur ces fondements, suite à une consultation de bureaux d'études compétents en la matière, et à l'issue de la commission accessibilité du 31 mai 2010, il est proposé à l'assemblée de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage de ce dossier au cabinet QUALICONSULT pour un montant de 16 640 € HT.

Pour ce montant, la société QUALICONSULT travaillera sur les 6 communes sur une base de 32 jours et animera environ 8 réunions de travail. Le délai de réalisation est estimé à 3 mois.

A l'issue de cette étude, chaque Commune disposera d'un relevé exhaustif des non conformités, des préconisations de remise aux normes (travaux, coût, ...). Chaque lieu fera l'objet d'une fiche individualisée.

Enfin, il est bon de préciser que le bureau d'études accompagnera la Communauté de Communes dans les demandes de dérogations qui pourront être formulées auprès des services compétents.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** son Président à signer le marché à intervenir avec la Société QUALICONSULT sur les bases énoncées ci-dessus, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 10-41

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 JUIN 2010**

Date de convocation :  
27/05/2010

Date d'affichage :  
14/06/2010

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 23  
- votants : 23

Le HUIT JUIN DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Michel TATIN, Mme Odile KOPP, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Claude RIBIERE (remplacé par Mme Odile KOPP), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

**Secrétaire de séance** : M. Laurent MULOT

**OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A LANCER LA CONSULTATION POUR LE PORTAGE DES REPAS DES COMMUNES MEMBRES**

M. le Président informe l'Assemblée que le marché de prestation de portage de repas à domicile sur les Communes de LA FERTE SAINT-AUBIN et SENNELY, contracté avec la société SOGERES, arrive à échéance le 31 août 2010.

En parallèle, le marché contracté par le SIMM, avec la société Val de France Restauration, arrive également à son terme.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** son Président :

- à relancer un marché à bons de commande, passé en procédure adaptée en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics, relatif au service de portage de repas à domicile à assurer auprès des habitants des Communes membres de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.
- à signer les pièces afférentes à la passation de ce marché.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 10-42

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 JUIN 2010**

Date de convocation :  
27/05/2010

Date d'affichage :  
14/06/2010

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 23  
- votants : 23

Le HUIT JUIN DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Michel TATIN, Mme Odile KOPP, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Claude RIBIERE (remplacé par Mme Odile KOPP), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

**Secrétaire de séance** : M. Laurent MULOT

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE**

Monsieur Philippe FROMENT, Président de la Commission Vie Scolaire, informe l'Assemblée qu'une équipe de jeunes collégiens est qualifiée aux championnats de France d'ULTIMATE, pour la seconde année consécutive. A ce titre, un partenariat financier de la collectivité est sollicité.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ACCORDE** le versement d'une somme de 350 € à l'Association UNSS « option Ultimate » du Collège du Pré des Rois de La Ferté Saint-Aubin, pour participer aux dépenses engagées dans ce cadre.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 10-43

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 JUIN 2010**

Date de convocation :  
27/05/2010

Date d'affichage :  
14/06/2010

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 23  
- votants : 23

Le HUIT JUIN DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Michel TATIN, Mme Odile KOPP, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Claude RIBIERE (remplacé par Mme Odile KOPP), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

**Secrétaire de séance** : M. Laurent MULOT

**OBJET : AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'EXERCICE 2009**

M. le Président fait savoir à l'Assemblée que la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi Chevènement, apporte une innovation importante en matière de communication des E.P.C.I. (Etablissements publics de coopération intercommunale). Cette innovation est reprise dans le Code Général des Collectivités Territoriales et s'impose à toute structure intercommunale.

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit : *«Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement, Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».*

Le présent rapport retrace ainsi les activités de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN exercées durant l'année 2009. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI, les habitants du canton et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales. Il constitue de surcroît une mémoire des différentes actions entreprises par la collectivité sur cette année, tout en apportant les éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**PREND** acte de la présentation dudit rapport tel qu'il figure en annexe à la présente et **INVITE** son Président à prendre toutes les mesures nécessaires à sa communication.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 10-44

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 JUIN 2010**

Date de convocation :  
27/05/2010

Date d'affichage :  
14/06/2010

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 23  
- votants : 23

Le HUIT JUIN DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Michel TATIN, Mme Odile KOPP, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Claude RIBIERE (remplacé par Mme Odile KOPP), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

**Secrétaire de séance** : M. Laurent MULOT

**OBJET : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL MUNICIPAL DE LA FERTE SAINT-AUBIN**

M. le Président propose à l'assemblée d'entériner la proposition suivante, dans le cadre d'une redéfinition des missions des agents mis à disposition auprès de la Communauté de Communes :

• **Restauration scolaire :**

A compter du 1er septembre 2009, la réorganisation de la restauration du collège entreprise par la Conseil Général du LOIRET a modifié le fonctionnement de ce service. Cela a donc nécessité le redéploiement d'un certain nombre d'agents aussi bien dans des services municipaux ou dans des services départementaux.

Cette orientation du personnel modifie quelque peu la convention initiale signée le 26 septembre 2008.

Selon les termes de l'article 6 alinéa 3, il est prévu le remboursement par la Communauté de Communes de 47 % de 2,60 équivalents temps plein, soit la somme de 37 185,53 € par an. Suite à la réorganisation susvisée, il faut corriger ce chiffre de 2,60 équivalents temps plein par celui de 3,60.

Cela génère donc un rappel envers la ville par la Communauté de Communes pour l'année 2009 de 4 238,15 € et une inscription complémentaire pour 2010 de 12 714,44 €.

• **Point Cyb :**

Dans le cadre d'une remise à plat des missions de l'agent affecté à ce service, il s'avère que la répartition des temps de présence pour la ville et la Communauté de Communes initialement prévus dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007 sont en contradiction avec la réalité. En effet, il convient de corriger à la baisse le pourcentage de mise à disposition de l'agent municipal auprès de la Communauté de Communes. Il faut donc prévoir 60 % à la place de 80 % et ceci pour les années 2007, 2008 et 2009. Cela génère donc un reversement de la ville à la Communauté de Communes de 4 467,68 € pour 2007, 4 983,20 € pour 2008 et 4 264,40 € pour 2009 soit un total de 14 377,28 €. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la mise à disposition de l'agent auprès de la CCFSA est à débattre.

- **Service des Ressources Humaines :**

Suite à un accroissement du personnel communautaire et du personnel de la ville de LA FERTE SAINT-AUBIN mis à disposition de la Communauté de Communes, il s'avère nécessaire de revoir le pourcentage de la mise à disposition du responsable de service et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il convient donc de passer ce pourcentage de 10 à 15 %. Cela génère une enveloppe complémentaire de 2 181,10 € pour 2010.

- **Relais d'assistantes maternelles :**

Depuis 2007, Madame BOUGOIN est employée à 80 % pour le RAM de LA FERTE SAINT-AUBIN et ceci dans le cadre de la convention de partenariat avec la CAF. Malgré tout cet agent occupe un emploi à 100 %. Le reste de son temps a été consacré à la constitution de liens partenariaux avec la Direction Enfance, Jeunesse et Sports de la ville de LA FERTE SAINT-AUBIN.

Par conséquent, l'absence de convention de mise à disposition entre la ville et la Communauté de Communes sur ces trois dernières années, nécessite une régularisation financière de la ville envers la Communauté de Communes. Le remboursement de la ville pour la période 2007/2009 inclus est de 22 682,40 €.

**En conclusion cela représente donc une correction vis-à-vis de la convention initiale du 25 janvier 2010 comme suit :**

Service	Pourcentage de mise à disposition initial	Corrections proposées	Somme dues à la ville	Somme dues à la CCFSA
Restauration Scolaire	47 % de 2,6 ETP	47 % de 3,6 ETP depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2009	16 952,59 €	
Point Cyb	80 %	Rappel de 20 % en trop payé à la ville sur les années 2007, 2008 et 2009		14 377,28 €
Ressources Humaines	10 %	15 %	2 181,10 €	
RAM	80 %	Rappel de 20 % non perçu auprès de la ville sur les années 2007, 2008 et 2009		22 682,40 €
<b>TOTAL</b>			<b>19 133,69 €</b>	<b>37 059,68 €</b>

L'ensemble des autres clauses de la convention du 25 janvier 2010 demeurent inchangées.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** son Président à signer l'avenant n° 2 à ladite convention du 25 janvier 2010.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 10-45

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 JUIN 2010**

Date de convocation :  
27/05/2010

Date d'affichage :  
14/06/2010

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 23  
- votants : 23

Le HUIT JUIN DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Michel TATIN, Mme Odile KOPP, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Claude RIBIERE (remplacé par Mme Odile KOPP), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

**Secrétaire de séance** : M. Laurent MULOT

**OBJET : DELIBERATION MODIFICATIVE DES FREQUENCES DE COLLECTES SUR LA COMMUNE DE LA FERTE SAINT-AUBIN**

M. Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie, informe l'Assemblée que par lettre datée du 6 avril 2010, le Maire de la Commune de LA FERTE SAINT-AUBIN sollicite du SMICTOM de Lamotte-Salbris, une modification des fréquences de collectes pour les déchets ménagers et les corps creux.

En effet, la collectivité souhaite davantage espacer ses collectes et ceci afin de diminuer le taux de la TEOM et répondre davantage aux réels besoins de ses concitoyens. Les études de tonnages par passage ont largement démontré la faisabilité d'une baisse de fréquence sans nuire à la qualité du service et à la salubrité publique.

Ainsi d'une fréquence de deux passages hebdomadaires pour les déchets ménagers et d'un passage hebdomadaire pour les corps creux, il est proposé de disposer d'un passage hebdomadaire pour les déchets ménagers et d'un passage par quinzaine pour les corps creux. Par ce système de fréquence, la Commune de LA FERTE SAINT-AUBIN se retrouve dans le rythme des autres collectivités du SMICTOM.

Du fait du transfert de compétences à la Communauté de Communes, Monsieur le Président du SMICTOM LAMOTTE-SALBRIS, par lettre du 7 mai 2010, souhaite que le Conseil Communautaire valide cette demande de modification par délibération.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 22 voix pour et 1 abstention (M. Claude GIRERD),*

**SE PRONONCE** favorablement pour opérer des modifications des fréquences de collectes sur la Commune de La Ferté Saint-Aubin, à savoir : un passage hebdomadaire pour les déchets ménagers et un passage par quinzaine pour les corps creux, et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 10-46

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 JUIN 2010**

Date de convocation :  
27/05/2010

Date d'affichage :  
14/06/2010

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 23  
- votants : 23

Le HUIT JUIN DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Michel TATIN, Mme Odile KOPP, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Claude RIBIERE (remplacé par Mme Odile KOPP), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

**Secrétaire de séance** : M. Laurent MULOT

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ENTRETIEN DES BUREAUX COMMUNAUTAIRES ET DE L'OFFICE DE TOURISME**

M. le Président informe l'Assemblée que la Commune de La Ferté Saint-Aubin met à disposition l'un de ses agents afin d'effectuer le nettoyage des locaux :

- de l'Office du Tourisme : les lundis et les jeudis de 18 h 30 à 20 h 00, soit 3 heures par semaine,
- sis 45 rue des Poulies : les mardis et les vendredis de 18 h 00 à 19 h 15, soit 2,5 heures par semaine.

Conformément aux dispositions du décret visé ci-après, cette mise à disposition doit faire l'objet d'une convention,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 61 et suivants,

VU le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

VU la convention de mise à disposition,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal auprès de la Communauté de Communes de La Ferté Saint-Aubin,
- **APPROUVE** la convention qui fixe les conditions de cette mise à disposition,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 10-47

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 JUIN 2010**

Date de convocation :  
27/05/2010

Date d'affichage :  
14/06/2010

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 23  
- votants : 23

Le HUIT JUIN DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Michel TATIN, Mme Odile KOPP, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Claude RIBIERE (remplacé par Mme Odile KOPP), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

**Secrétaire de séance** : M. Laurent MULOT

**OBJET : DENOMINATION DES VOIES DANS LA ZAE LA CHAVANNERIE II**

Mme Martine BORG, Présidente de la Commission Aménagement de l'Espace, Développement Economique, propose à l'assemblée de dénommer les deux voies de la nouvelle ZAE de LA CHAVANNERIE II : Allée des Charmes et Allée des Erables.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**APPROUVE** ces dénominations telles qu'elles figurent au plan joint en annexe, qui seront formulées au Conseil Municipal de LA FERTE SAINT-AUBIN pour validation définitive.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 10-48

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 JUIN 2010**

Date de convocation :  
27/05/2010

Date d'affichage :  
14/06/2010

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 23  
- votants : 23

Le HUIT JUIN DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Michel TATIN, Mme Odile KOPP, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Claude RIBIERE (remplacé par Mme Odile KOPP), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

**Secrétaire de séance** : M. Laurent MULOT

**OBJET : PROPOSITION DE FRANCHISE DE LOYER A L'ENTREPRISE DIEMME**

Vu la délibération en date du 9 mars 2010,

Mme Martine BORG, Présidente de la Commission Aménagement de l'Espace, Développement Economique, informe l'assemblée que suite à la nécessité pour cette entreprise de procéder à des travaux de remise en état du site pour une exploitation correcte, celle-ci sollicite la Communauté de Communes pour obtenir une franchise de loyers de 4 mois au lieu de 2 initialement prévus par la délibération précitée.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** son Président à signer un bail de location avec la société DIEMME, avec une franchise de loyer de 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 10-49

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 JUIN 2010**

Date de convocation :  
27/05/2010

Date d'affichage :  
14/06/2010

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 23  
- votants : 23

Le HUIT JUIN DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Michel TATIN, Mme Odile KOPP, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Claude RIBIERE (remplacé par Mme Odile KOPP), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

**Secrétaire de séance** : M. Laurent MULOT

**OBJET : MODIFICATIONS DU REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

Sur le rapport de M. Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie,

Vu la délibération du 9 mars dernier relative au choix de recourir à un prestataire pour l'entretien des installations individuelles,

*Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**APPORTE** les modifications au règlement du SPANC liées à ce choix, tel qu'il figure en annexe à la présente.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 10-50

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 JUIN 2010**

Date de convocation :  
27/05/2010

Date d'affichage :  
14/06/2010

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 23  
- votants : 23

Le HUIT JUIN DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Michel TATIN, Mme Odile KOPP, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Claude RIBIERE (remplacé par Mme Odile KOPP), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

**Secrétaire de séance** : M. Laurent MULOT

**OBJET : TARIFICATION DES PRESTATIONS ENTRETIEN DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

Sur le rapport de M. Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie,

Vu la délibération du 9 mars dernier relative au choix de recourir à un prestataire pour l'entretien des installations individuelles,

Il convient de fixer les montants de ces prestations.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ADOpte** les tarifs liés à ces prestations, tels qu'ils figurent au document annexé à la présente, ce document constituant l'annexe 1 du règlement du SPANC modifié et adopté ce jour.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 10-51

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 JUIN 2010**

Date de convocation :  
27/05/2010

Date d'affichage :  
14/06/2010

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 23  
- votants : 23

Le HUIT JUIN DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Michel TATIN, Mme Odile KOPP, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Claude RIBIERE (remplacé par Mme Odile KOPP), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

**Secrétaire de séance** : M. Laurent MULOT

**OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A SIGNER UN AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC GEOSPHERE**

Sur le rapport de M. Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie,

*Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** son Président :

- à signer l'avenant à intervenir au contrat de maintenance avec GEOSPHERE pour l'installation des mises à jour des logiciels visés au contrat,
- à inscrire la somme de 292 € HT à la section de fonctionnement, compte 611, du budget du SPANC.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**